

M. JOHNSON (*Kindersley*): De la même façon que vous avez procédé hier. Vous nous avez donné les frais réels et le pourcentage de ces frais par rapport aux allocations.

M. MATTE: C'est une liste plutôt longue. Je vais vous la lire, si vous le désirez.

M. JOHNSON (*Kindersley*): Vous m'obligeriez beaucoup.

M. MATTE: Les frais d'administration, en 1939-1940, ont été de \$266,595.62, soit 2.7 p. 100; en 1940-1941, ils ont été de \$346,764.89, soit 5.2 p. 100; en 1941-1942, ils ont été de \$422,459.67, soit 2.7 p. 100; en 1942-1943, il n'y pas eu d'allocations; mais, en 1943-1944, les frais d'administration ont été de \$216,777.47, soit 2.9 p. 100; en 1944-1945, ils ont été de \$186,767.26, soit 3.1 p. 100; en 1945-1946, ils ont été de \$327,418.54, soit 1.9 p. 100; en 1946-1947, ils ont été de \$333,014.41, soit 3.1 p. 100; en 1947-1948, ils ont été de \$450,104.35, soit 2.6 p. 100; en 1948-1949, ils ont été de \$402,419.35, soit 2.8 p. 100; en 1949-1950, ils ont été de \$436,939.52, soit 1.9 p. 100; en 1950-1951, ils ont été de \$403,836.27, soit 3.9 p. 100.

M. JOHNSON (*Kindersley*): Je vous remercie. Ce sont là les chiffres que vous nous avez données hier, n'est-ce pas?

M. MATTE: Oui, monsieur.

M. POWER: Vous n'avez pas réparti ces chiffres par province, n'est-ce pas? monsieur Matte.

M. MATTE: Non, je le regrette. Nous n'avons pas réparti les frais d'administration par province. Notre bureau principal, qui est situé à Regina, applique la loi pour toutes les provinces des Prairies et nous n'avons pas réparti les frais d'administration par province.

M. JOHNSON (*Kindersley*): Pourriez-vous nous expliquer comment il se fait que les frais d'administration aient augmenté dans une proportion beaucoup plus forte que les allocations au cours des cinq dernières années? D'après les renseignements que vous nous avez donnés, j'ai remarqué que, en 1953, les frais d'administration ont atteint une proportion de 18.8 p. 100 des allocations. Je constate qu'il y a un contraste marqué entre l'année où la proportion a atteint 10 p. 100 et la période 1940-1950 où la proportion n'a été en moyenne que 3 p. 100 environ. Pourriez-vous nous fournir des explications sur l'augmentation considérable qui s'est produite au cours de cette année-là?

M. MATTE: Tout d'abord, les frais d'administration dépendent considérablement du programme agricole de l'année en question. En 1954, nous avons versé environ 33 millions de dollars d'allocations et j'aimerais ajouter que, dans les premiers temps où la loi a été en vigueur, nous établissions les allocations d'après le township seulement et les blocs rectangulaires, ce qui nécessitait beaucoup moins de travail d'inspection. Nous avons modifié la loi de façon à établir les allocations d'après des fractions de township et des blocs d'une configuration irrégulière. Cela a entraîné des travaux d'inspection beaucoup plus considérables.

M. JOHNSON (*Kindersley*): Il y a un point que vous pourriez peut-être éclaircir à propos de la question que j'ai posée hier. Vous avez dit que vous avez un personnel permanent et des inspecteurs itinérants. Je vous ai demandé de nous donner le nombre d'inspecteurs itinérants pour chacune des années que vous venez de mentionner. Si vous pouviez nous fournir ces renseignements, je vous en serais très reconnaissant, car cela expliquerait plus clairement les chiffres que vous avez donnés. Pourriez-vous nous donner le nombre d'inspecteurs pour cette même période?

M. MATTE: Je vous les ai donnés il y a un instant.

M. JOHNSON: Non, je veux parler du personnel itinérant.